



## Le tourisme sexuel impliquant des enfants par webcam : une nouvelle tendance inquiétante

Fin 2013, une ONG internationale de défense des droits de l'enfant, Terre des Hommes, s'est fait remarquer en créant le profil d'une fillette philippine de 10 ans, Sweetie, dans le but de prendre au piège des internautes souhaitant acheter des services sexuels à l'enfant. Après seulement 10 semaines passées dans 19 forums de discussions publics, Sweetie a été contactée par près de 20 000 personnes venant de 71 pays. Parmi celles-ci, 1000 hommes ont pu être identifiés par Terre des Hommes comme prêts à payer pour abuser virtuellement de la fillette. La plupart de ces prédateurs provenaient de pays occidentaux<sup>1</sup>.

Même si cette action a incontestablement permis d'attirer l'attention du grand public sur un phénomène encore trop méconnu, à savoir le tourisme sexuel impliquant des enfants par webcam, elle a aussi suscité des controverses concernant la légalité d'utiliser un programme virtuel comme appât. Le Directeur de l'Europol Cybercrime Center a regretté que son organisation n'ait pas été mise au courant de l'opération dès ses débuts afin d'en vérifier les aspects légaux, et ce, pour éviter tout problème juridique<sup>2</sup>. En effet, remettre une liste de 1000 noms de suspects aux autorités policières en rendant l'affaire publique via les médias, c'est s'exposer à accuser des innocents ou inversement à permettre aux coupables d'éliminer rapidement toutes les preuves. Même écho chez Interpol: le manque de coopération avec les autorités policières et la médiatisation de l'affaire ont un impact négatif sur la poursuite des auteurs mais également le droit des enfants à être protégés contre ces types d'abus<sup>3</sup>.

Malgré cette controverse, Sweetie a le mérite de mettre en évidence une nouvelle tendance inquiétante liée à Internet et en constante augmentation depuis ces dernières années: l'abus sexuel des enfants via webcam. Afin de mieux appréhender cette violation particulièrement grave des droits de l'enfant, cette analyse se propose d'en examiner certains aspects, à savoir ses causes, ses conséquences, le profil des abuseurs, le dispositif législatif existant ainsi que les actions nécessaires pour lutter efficacement contre ce crime.

---

<sup>1</sup> Raffaele K. Salinari, Freedom from Fear Magazine, Issue 9, 2014, à la p. 72, disponible à : [http://f3magazine.unicri.it/wp-content/uploads/F3\\_09.pdf](http://f3magazine.unicri.it/wp-content/uploads/F3_09.pdf)

<sup>2</sup> Interview de Troels Oerting, CNN, 5 novembre 2013, disponible à : <https://www.youtube.com/watch?v=HZK15pfRupw>

<sup>3</sup> Intervention d'Uri Sadeh à la conférence Octopus "Coopération contre la cybercriminalité", Conseil de l'Europe, 5 novembre 2013, disponible à : [http://www.coe.int/t/DGHL/cooperation/economiccrime/cybercrime/cy\\_octopus2013/Octopus2013\\_en.asp](http://www.coe.int/t/DGHL/cooperation/economiccrime/cybercrime/cy_octopus2013/Octopus2013_en.asp)

## Tourisme sexuel impliquant des enfants par webcam (TSW)

Le TSW est une forme d'exploitation sexuelle des enfants qui combine à la fois la pédopornographie et la prostitution infantile. Les auteurs paient pour regarder des abus sexuels commis sur des enfants en direct, bien souvent dans d'autres pays. Ils "passent commande" de ce qu'ils veulent voir l'enfant faire, par exemple se déshabiller, se masturber, être impliqué dans des actes sexuels avec d'autres enfants ou être abusé par un adulte. Garçons comme filles sont victimes de cette exploitation génératrice d'importants revenus mais dont les enfants ne perçoivent bien souvent qu'une petite partie voire rien du tout. La somme d'argent reçue dépend de différents facteurs comme la présence d'un intermédiaire prenant un pourcentage (proxénète, parents, etc.), la durée de la vidéo et la nature de l'acte sexuel<sup>4</sup>. D'après Europol, un film peut coûter 10 dollars (7,5 euros) avec des abonnements de 50 dollars (37 euros) pour 3 mois. Cependant, les abuseurs sont parfois prêts à payer jusqu'à 1200 dollars (900 euros) pour un nouveau matériel, ce qui montre la demande croissante pour des nouvelles images d'abus d'enfants<sup>5</sup>.

Par ailleurs, et comme dans toute forme d'exploitation sexuelle commerciale des enfants, les intermédiaires jouent un rôle majeur puisqu'ils facilitent ces abus et s'en rendent complices. Ceux qui mettent l'enfant à disposition de l'abuseur, le placent devant la caméra ou reçoivent l'argent de la transaction, sont aussi responsables que celui qui abuse de l'enfant. Ces intermédiaires ont des profils très différents: ils peuvent être les parents de la victime qui voient dans ces vidéos un moyen de survivre ou des réseaux criminels organisés pour qui la production de nouveaux matériels pédopornographique permet de faire facilement de l'argent. Dans certains cas, le grooming en ligne<sup>6</sup>, c'est-à-dire la mise en confiance afin de préparer l'enfant aux abus sexuels, peut également être considéré comme une forme de TSW puisqu'il est aussi fait usage de la webcam pour amener l'enfant à produire du matériel pédopornographique<sup>7</sup>.

## Quelles sont les causes du TSW?

Un usage de plus en plus répandu d'Internet a favorisé l'exploitation d'enfants en direct via les nouvelles technologies<sup>8</sup>. Selon l'Union internationale des Télécommunications des Nations Unies, le nombre d'utilisateurs d'Internet atteindra les 3 milliards fin 2014, les 2/3 d'entre eux provenant des pays en voie de développement<sup>9</sup>. Ces avancées technologiques créent de nouveaux comportements que certains usagers n'auraient jamais adoptés sans l'existence d'Internet, comme par exemple le

---

<sup>4</sup> Terre des Hommes, Webcam Child Sex Tourism. FAQs, 2014, disponible à :

[http://terredeshommesnl.org/\\_media/documents/FAQ\\_English.pdf](http://terredeshommesnl.org/_media/documents/FAQ_English.pdf)

<sup>5</sup> Europol, Commercial Sexual Exploitation of Children Online. A Strategic Assessment, 2013, à la p. 9, disponible à :

[https://www.europol.europa.eu/sites/default/files/publications/efc\\_strategic\\_assessment\\_public\\_version.pdf](https://www.europol.europa.eu/sites/default/files/publications/efc_strategic_assessment_public_version.pdf)

<sup>6</sup> ECPAT Belgique, La sollicitation des jeunes en ligne à des fins sexuelles: quels changements avec la nouvelle loi?, mai 2014.

<sup>7</sup> Webster, S., Davidson, J., Bifulco, A., Gottschalk, P., Caretti, V., et autres, European Online Grooming Project: Final report, mars 2012, à la p. 9, disponible à : <http://www.europeanonlinegroomingproject.com/wp-content/file-uploads/European-Online-Grooming-Project-Final-Report.pdf>

<sup>8</sup> Organisation Mondiale du Tourisme, 28<sup>ème</sup> réunion du réseau mondial du tourisme pour la protection infantile, mars 2013, disponible à : <http://www2.unwto.org/event/28th-meeting-world-tourism-network-child-protection>

<sup>9</sup> Centre d'information des Nations Unies, « Internet well on way to 3 billion users, UN Telecom Agency », 5 mai 2014, disponible à : [http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=47729#.U\\_W\\_f\\_l\\_vN8](http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=47729#.U_W_f_l_vN8)

TSW. La mondialisation a également augmenté les contacts interculturels, en rapprochant des sociétés très diverses.

La pauvreté est un autre facteur qui favorise l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. La crise économique pousse les individus à trouver des façons de gagner de l'argent, en devenant exploités ou exploités. Les périodes d'instabilité financière signifient également l'instabilité du système judiciaire, facilement corrompible, ce qui rend plus difficile la poursuite des auteurs de telles infractions.

## Qui est impliqué dans le TSW?

Peu de données sur les auteurs et les victimes sont disponibles car le phénomène est relativement nouveau et particulièrement difficile à détecter de par sa nature illégale et dissimulée. Des services comme le réseau TOR<sup>10</sup> permettent d'utiliser une adresse IP cachée rendant impossible l'identification de l'auteur. Ce manque de données fiables ne doit pas faire oublier l'ampleur du phénomène: les Nations Unies et le FBI estiment qu'à peu près 750.000 prédateurs potentiels sont connectés chaque seconde à Internet et que 40.000 forums de discussion en ligne sont utilisés quotidiennement pour entrer en contact avec des enfants<sup>11</sup>. Selon INHOPE, l'association internationale de services d'assistance en ligne, sur les 1.210.893 signalements d'abus sexuel d'enfants traités en 2013, 44% provenaient du continent nord-américain, 41% des états membres de l'Union européenne et 15% d'autres régions du monde<sup>12</sup>. Au niveau de la nationalité des auteurs, Interpol précise qu'entre 2001 et 2009 la majorité des personnes appréhendées venaient principalement des Etats-Unis, du Canada, d'Allemagne, de Suède, de Norvège, de Grande-Bretagne et de France<sup>13</sup>.

L'âge de plus en plus jeune des victimes de sexe féminin est également un fait marquant. Le pourcentage de fillettes représentées dans les matériels à caractère pédopornographique est passé de 70% en 2011 à 81%, 71% d'entre-elles étant des enfants pré-pubères<sup>14</sup>. Selon Terre des Hommes, l'Asie du Sud-Est est une des régions "favorables" au TSW à cause de la pauvreté de la population, l'accès de plus en plus répandu à Internet ainsi que sa réputation de destination de tourisme sexuel. Néanmoins cela ne signifie pas que le TSW épargne les autres pays.

## Conséquences du TSW sur les enfants

Les conséquences du TSW sur les enfants sont particulièrement désastreuses. Tout d'abord, du fait des abus sexuels et de la violence subie lors de l'exploitation, les séquelles physiques peuvent être

---

<sup>10</sup> TOR, abréviation de The Onion Router, est un logiciel gratuit permettant d'avoir accès à un réseau d'ordinateurs afin de contourner la censure et d'anonymiser sa navigation sur Internet.

<sup>11</sup> Intervention de Hans Guyt (Terre des Hommes) à la conférence Octopus "Coopération contre la cybercriminalité", Conseil de l'Europe, 5 novembre 2013, disponible à :

[http://www.coe.int/t/DGHL/cooperation/economiccrime/cybercrime/cy\\_octopus2013/Octopus2013\\_en.asp](http://www.coe.int/t/DGHL/cooperation/economiccrime/cybercrime/cy_octopus2013/Octopus2013_en.asp)

<sup>12</sup> INHOPE, Infographes, 2013, disponible à : <http://www.inhope.org/Libraries/Infographics/INHOPE-2013-Infographic.sflb.ashx>.

<sup>13</sup> Rapporteur national des Pays-Bas contre la traite et la violence sexuelle envers les enfants, Premier rapport sur la pornographie infantile, 2011, à la p. 166, disponible à : <http://www.dutchrapporteur.nl/reports/1st-report-CP/>.

<sup>14</sup> INHOPE, Infographes, 2013, disponible à : <http://www.inhope.org/Libraries/Infographics/INHOPE-2013-Infographic.sflb.ashx>.

nombreuses: blessures, endommagement des organes génitaux, infirmités, grossesses non désirées, etc. ainsi que le risque de contracter le virus du sida. Même s'il n'y a pas de contact direct entre l'abuseur et la victime dans le cas du TSW, l'enfant peut être maltraité par les intermédiaires.

Au niveau psychologique ensuite, les abus sexuels répétés sur l'enfant peuvent provoquer l'agressivité, l'anxiété, la dépression, le sentiment de culpabilité, une diminution de l'estime de soi. Ces symptômes peuvent être à l'origine de cauchemars, tendances suicidaires ou anorexiques, etc. qui affecteront de manière irréversible la santé de l'enfant. De plus, des images de pédopornographie produites et diffusées via les nouvelles technologies ne disparaîtront jamais véritablement de la toile, ce qui a des conséquences particulièrement néfastes pour l'enfant, abusé à chaque nouveau visionnage.

Au niveau social enfin, l'enfant aura des difficultés à faire confiance à un adulte et risque de s'isoler ou au contraire d'être agressif, ceci affectant ses aptitudes à développer sa relation aux autres. La réintégration des enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale peut donc durer des années et doit rester une priorité des gouvernements face à des nouvelles tendances comme le TSW<sup>15</sup>.

## Législation contre le TSW

La plupart des pays possèdent un arsenal législatif qui punit l'exploitation sexuelle "virtuelle" des enfants, notamment via les nouvelles technologies. Néanmoins, ces lois sont difficiles à mettre en œuvre, entre autres car les preuves sont difficiles à récolter et les enquêtes sont longues et coûteuses. Les vidéos d'abus sexuels d'enfants en direct sont un véritable défi pour les forces de l'ordre car l'accès au streaming n'est pas une infraction si l'auteur ne conserve pas une copie du matériel<sup>16</sup>. Par conséquent, les lois doivent être modifiées afin de criminaliser directement le TSW<sup>17</sup>.

Plusieurs instruments internationaux peuvent être utilisés pour poursuivre des auteurs de tels faits. Selon l'article 34 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la protection de ces derniers contre toutes les formes d'exploitation sexuelle incombe aux Etats parties<sup>18</sup> et cette obligation a été réaffirmée dans le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants<sup>19</sup>.

Au niveau européen, la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels<sup>20</sup> liste parmi les infractions "le fait d'accéder, en connaissance de

---

<sup>15</sup> The Washington Coalition of Sexual Assault Programs, Long-Term Effects of Childhood Sexual Abuse, Vol 10/1, avril 2008, à la p. 2, disponible à :

[http://www.wcsap.org/sites/www.wcsap.org/files/uploads/resources\\_and\\_pubs/rad/RAD\\_v10\\_i1.pdf](http://www.wcsap.org/sites/www.wcsap.org/files/uploads/resources_and_pubs/rad/RAD_v10_i1.pdf)

<sup>16</sup> Europol, New Cybercrime Report Examine Disturbing Trends in Commercial Online Sexual Abuse, 2013, disponible à :

<https://www.europol.europa.eu/content/new-cybercrime-report-examines-disturbing-trends-commercial-online-child-sex-abuse>

<sup>17</sup> Aljazeera, "Unplugging Online Child Sex Tourism", 22 mai 2014, disponible à :

<http://stream.aljazeera.com/story/201405221627-0023755>

<sup>18</sup> Convention relative aux droits de l'enfant, Nations Unies, New York, 1989, disponible à :

<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

<sup>19</sup> Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, Nations Unies, New York, 2000, disponible à :

<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/OPSCCRC.aspx>

<sup>20</sup> Conseil de l'Europe, Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, 2007, disponible à :

[http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/Text\\_Convention\\_fr.aspx](http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/Text_Convention_fr.aspx)

cause et par le biais des technologies de communication et d'information, à de la pornographie infantine". Cet élément est particulièrement important car il constitue une première dans la pénalisation des nouvelles formes d'exploitation sexuelle comme le TSW et le grooming. L'Australie a été le théâtre de la première affaire du genre en 2012: l'accusé avait transféré de l'argent à des intermédiaires, chargés de commander à l'enfant des actes sexuels via webcam<sup>21</sup>.

Récemment, la VGT (Virtual Global Taskforce) a annoncé l'arrestation de 29 individus ayant forcé des enfants à être sexuellement abusés en ligne contre de l'argent. L'enquête a été coordonnée par le Royaume-Uni, l'Australie et les Etats-Unis. Tous les enfants impliqués venaient des Philippines et ont été accueillis dans des centres<sup>22</sup>.

## Actions prioritaires contre le TSW

Combattre le TSW requiert une coordination efficace des gouvernements, de la société civile et des forces de l'ordre. Selon un rapport récent de la Coalition financière européenne contre l'exploitation sexuelle commerciale de enfants en ligne, sensibiliser les procureurs et les juges est absolument primordial pour appréhender les suspects et punir adéquatement ces infractions<sup>23</sup>. Les méthodes de paiement utilisées par les auteurs sont aussi un élément important à prendre en compte dans les enquêtes. Une surveillance étroite des transactions financières relatives à l'achat de matériel pédopornographique est incontournable pour traquer les auteurs et doit être effectuée en collaboration avec les organismes de paiements. Aux Etats-Unis, en Asie du Sud-Est et en Europe, des coalitions financières ont été formées pour encourager les compagnies de cartes de crédit, les banques, les organismes de paiement en ligne et les autorités policières à travailler ensemble<sup>24</sup>, cette collaboration ayant porté ses fruits.

Sensibiliser les utilisateurs, et notamment les jeunes est un autre aspect essentiel dans la lutte contre le TSW. L'affaire Sweetie, bien que controversée, a permis de conscientiser à cette nouvelle tendance. Près d'un milliard de personnes ont vu cette campagne et 400.000 personnes ont signé la pétition pour encourager les Ministres de la Justice, les Directeurs de Police et le secteur de la protection de l'enfance à agir ensemble contre cette injustice. Plus le nombre de personnes conscientisées est grand, plus la société civile peut faire pression sur les décideurs politiques afin d'augmenter le nombre de procès et de décourager la demande.

---

<sup>21</sup> Roger Allen Rivo, Rapport sur les cas d'exploitation sexuelle d'enfants 2011-2012, Service du Procureur fédéral australien, disponible à : <http://www.cdpp.gov.au/case-reports/roger-allen-rivo/>

<sup>22</sup> Virtual Global Task Force, 29 arrestations dans une affaire internationale d'abus d'enfants via webcam, 12 janvier 2014, <http://www.virtualglobaltaskforce.com/2014/29-arrested-international-case-online-webcam-child-abuse/>

<sup>23</sup> Europol, Commercial Sexual Exploitation of Children Online. A Strategic Assessment, 2013, p.8, disponible à : [https://www.europol.europa.eu/sites/default/files/publications/efc\\_strategic\\_assessment\\_public\\_version.pdf](https://www.europol.europa.eu/sites/default/files/publications/efc_strategic_assessment_public_version.pdf)

<sup>24</sup> Contribution d'ECPAT International pour le commentaire général du Comité des Droits de l'enfant "Child Rights and Business", avril 2012, disponible à : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/CallSubmissionBusinessSector/ECPATInternational.pdf>

## Conclusion

La lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants via webcam est une priorité mondiale afin que cesse cette grave violation des droits de l'enfant. La pauvreté, la mondialisation, les avancées technologiques sont autant de facteurs favorisant le TSW. Les auteurs sont en majorité des hommes occidentaux et les victimes se trouvent surtout dans des pays en voie de développement. Comprendre cet aspect est essentiel pour appréhender cette nouvelle réalité, révélatrice des schémas de domination "traditionnels": riche/pauvre, homme/femme, blanc/couleur, adulte/enfant. Les conséquences de cette exploitation sont les mêmes que si l'enfant avait été abusé directement, causant des dommages considérables au niveau physique, psychologique et social.

Les législations nationales et internationales devraient être modifiées et mieux mises en œuvre afin de protéger les enfants par rapport à cette nouvelle tendance. Dans ce combat, la prévention et la sensibilisation des utilisateurs est essentielle, aussi bien que celle des gouvernements locaux, régionaux et internationaux, les forces de l'ordre et la société civile. La coordination entre les différents acteurs notamment le secteur privé (financier, nouvelles technologies et tourisme) doit aussi être renforcée afin de réduire la demande. Le TSW est une réalité complexe et mondiale, qui requiert une réponse coordonnée, internationale et multi-sectorielle.

Cette analyse a été réalisée en août 2014 par Blair Allan (stagiaire) et retravaillée par ECPAT Belgique.

ECPAT Belgique est le membre belge officiellement reconnu du réseau ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes). La mission d'ECPAT Belgique est de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. L'exploitation sexuelle commerciale des enfants recouvre différentes formes : la prostitution infantine, la pornographie mettant en scène des enfants, la traite des enfants à des fins sexuelles et le tourisme sexuel impliquant des enfants.

ECPAT Belgique  
Rue du Marché aux Poulets, 30  
1000 Bruxelles  
Tél: 02/522.63.23  
Email: [info@ecpat.be](mailto:info@ecpat.be)